

DONNEZ PLUS DE SENS A VOTRE IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

75 % du montant de votre don est déductible de votre ISF, dans la limite de 50 000€, ce qui correspond à un don maximal de 66 667€.

Exemples de déductions sur votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)

Vous donnez à l'ICM	Vous déduisez de votre ISF	Votre don vous revient effectivement à
1 000 €	750 €	250 €
5 000 €	3 750 €	1 250 €
10 000 €	7 500 €	2 500 €

Date limite de déclaration de votre ISF et de versement de votre don

SOUTENEZ L'ICM ET RÉDUISEZ VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU

66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Exemples de déductions sur votre Impôt sur le Revenu (IR)

Vous donnez à l'ICM	Vous déduisez de votre IR	Votre don vous revient effectivement à
1 000 €	660 €	340 €
5 000 €	3 300 €	1 700 €
10 000 €	6 600 €	3 400 €

ALLÉGEZ VOTRE IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN AIDANT L'ICM

60 % du montant de votre don est déductible de votre IS, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires hors-taxes réalisé par votre entreprise au titre de l'exercice 2013.

Exemples de déductions sur votre Impôt sur les Sociétés (IS)

Vous donnez à l'ICM	Vous déduisez de votre IS	Votre don vous revient effectivement à
1 000 €	600 €	400 €
5 000 €	3 000 €	2 000 €
10 000 €	6 000 €	4 000 €

VOTRE CONTACT PERSONNEL
POUR REPENDRE A VOS QUESTIONS
Agathe GIOLI- Tél : 01 57 27 40 39
Agathe.gioli@icm-institute.org



Fondation ICM
Hôpital Pitié-Salpêtrière
47, boulevard de l'Hôpital
75013 Paris - France
www.icm-institute.org